

Paris, le lundi 17 septembre 2018

Madame, Monsieur,

Les éditions *l'école des loisirs* et la librairie Gwalarn convient les écoles, bibliothèques, centres aérés, et IMP des Côtes-d'Armor à participer à un concours de créations collectives SANS OBLIGATION D'ACHAT qui a pour titre :

ROGER, ZÉLIE, LÉONIE ET CIE.
du 17 septembre 2018 au 6 avril 2019
Remise des prix le 3 mai 2019

Le projet :

Chaque classe ou groupe d'enfants réalise une création collective inspirée de l'oeuvre de l'auteur Isabelle Bonameau. Pour vous aider, vous pouvez télécharger des dossiers pédagogiques, des vidéos, des livrets... sur le site de *l'école des loisirs* : www.ecoledesloisirs.fr dans la rubrique RESSOURCES / CONCOURS DÉPARTEMENTAUX ou directement via le lien court : <http://edl.li/sg>

Les prix :

20 gagnants seront désignés et remporteront une bibliothèque de 30 livres (d'une valeur totale de 45 euros) et de nombreuses affiches.

En vous souhaitant bonne chance et beaucoup de plaisir à lire et à participer !

Renseignements :

Librairie Gwalarn • 15, rue des Chapeliers • 22300 Lannion • Tél. 02 96 37 40 53 / irety-gwalarn@orange.fr

Remise du règlement du concours à tout intéressé qui en fait la demande.

Partenaire :

Médiathèque de Lannion • 2, rue de Kérampont • 22300 Lannion

- Découvrez notre **site dédié aux enseignants**, des ressources et des dossiers pédagogiques accessibles à cette adresse : <http://enseignants.ecoledesloisirs.fr/> •

Bulletin de participation au Concours de création collective

ROGER, ZÉLIE, LÉONIE ET CIE.
à retourner avant le 17 décembre 2018 à

Librairie Gwalarn • 15, rue des Chapeliers • 22300 Lannion

Tél. 02 96 37 40 53 / irety-gwalarn@orange.fr

M./Mme _____ Classe/Niveau _____

École/Établissement (nom et adresse) _____

Adresse électronique (obligatoire) _____

s'inscrit au concours « Roger, Zélie, Léonie et cie. » organisé par la librairie Gwalarn et *l'école des loisirs*.

Tout bulletin non lisiblement complété ne pourra être pris en considération (illisible, raturé, incomplet).

Concours sans obligation d'achat.

- J'autorise le site Internet Le Muz : Musée des oeuvres des enfants (lemuz.org) à mettre en ligne la photographie libre de droits de l'oeuvre des enfants (case à cocher pour accord).

Règlement du concours ROGER, ZÉLIE, LÉONIE ET CIE.

Article 1^{er} : Les sociétés organisatrices

Pour fêter Isabelle Bonameau et son œuvre, la librairie Gwalarn (15, rue des Chapeliers – 22300 Lannion – RCS : Saint-Brieuc B 321 326 274) et la société anonyme *l'école des loisirs* (11, rue de Sèvres – 75006 Paris – RCS : B 300 570 181) organisent conjointement, du 17 septembre 2018 au 6 avril 2019 minuit, un concours sans obligation d'achat consistant en la réalisation d'une création collective.

Article 2 : Les participants

L'offre de participation s'adresse aux groupes d'enfants des écoles, bibliothèques, centres aérés, IMP, des Côtes-d'Armor (22) à l'exclusion de toute autre participation.

Article 3 : Le déroulement du concours

L'objet du concours est de réaliser une œuvre collective s'inspirant de l'univers de l'auteur Isabelle Bonameau.

Cette création peut revêtir diverses formes, en volume, etc. de taille maximale 100 cm x 100 cm x 100 cm, (prévoir moyen de fixation pour expo). L'utilisation des supports films, diapositives, CD-Rom sera exclue.

Ces œuvres devront mettre en scène un ou des personnage(s) ou objet(s) se référant obligatoirement mais très librement à l'univers de l'auteur et illustratrice Isabelle Bonameau.

Chaque participant devra compléter un bulletin de participation qu'il devra impérativement retourner à la librairie Gwalarn au plus tard le 17 décembre 2018.

Les créations devront être accompagnées d'un bulletin de participation comportant obligatoirement le nom de l'établissement, le niveau de la classe ou l'âge moyen du groupe concerné, le nom et la signature de l'enseignant, la liste des éléments de référence aux livres d'Isabelle Bonameau publiés à *l'école des loisirs*.

Cette fiche devra être remise en même temps que l'œuvre et sera numérotée comme elle.

Toute création non accompagnée de ces mentions ne saurait être prise en considération.

Ces créations devront impérativement être envoyées avant le 6 avril 2019 à minuit (le cachet de la poste faisant foi) à la librairie Gwalarn (15, rue des Chapeliers – 22300 Lannion) ou bien y être directement déposées contre récépissé avant le 6 avril 2019 à la même adresse, aux heures d'ouverture commerciale (du mardi au samedi de 9h30 à 13h et de 14h à 19h).

Le Jury se réunira le 8 avril 2019 pour déterminer les gagnants. Il sera composé de personnes représentant soit l'éditeur et/ou la librairie, d'enseignants, de bibliothécaires, etc.

Il déterminera les œuvres gagnantes en fonction :

- de leur créativité, en référence à l'auteur Isabelle Bonameau
- de leur qualité originale, lisible et cohérente,
- de leur mise en couleurs.

Les classes ou groupes gagnants, représentés par leur enseignant, seront avisés par courrier du palmarès du concours. Le jury aura tous pouvoirs pour trancher sans appel toutes difficultés ou contestations pouvant survenir à l'occasion de l'attribution des lots.

Les prix seront remis officiellement le 3 mai 2019 à la Médiathèque de Lannion (2, rue de Kérampont – 22300 Lannion) en présence d'Isabelle Bonameau (sous réserve).

Article 4 : La dotation

Chaque participation, dans les conditions ci-dessus, sera récompensée d'un lot de posters de *l'école des loisirs*.

Ce concours est doté de 20 prix, comprenant chacun 30 livres d'une valeur totale de 45 euros.

Il ne sera remis qu'un seul prix par classe ou par groupe d'enfants.

Ces lots ne sont ni cessibles, ni échangeables. Ils ne peuvent faire l'objet d'aucune contrepartie financière ou de quelque nature que ce soit.

Les sociétés organisatrices se réservent le droit de remplacer cette dotation par une dotation de même valeur sans que sa responsabilité puisse être engagée.

Article 5 : Les œuvres

Toutes ces œuvres (sauf cas exceptionnel) seront exposées au public du 29 avril au 11 mai 2019 à la Médiathèque de Lannion (2, rue de Kérampont – 22300 Lannion)

Les créations, ainsi que des photographies, pourront être restituées aux classes ou groupes qui en feront la demande à partir du 11 mai 2019.

Les œuvres non réclamées au plus tard le 25 mai 2019, seront considérées comme abandonnées.

La liste des classes ou groupes gagnants et leurs œuvres pourront éventuellement faire l'objet d'une publication dans la presse sans que ces publications puissent faire l'objet d'une quelconque rémunération.

Article 6 : Dépôt du règlement, litiges

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Il est disponible pendant toute la durée de l'opération dans les locaux de la librairie Gwalarn (5, rue des Chapeliers – 22300 Lannion), et sur le site de *l'école des loisirs* : www.ecoledesloisirs.fr dans la rubrique RESSOURCES / CONCOURS DÉPARTEMENTAUX ou directement via le lien court : <http://edl.li/sg>

Tout litige concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement sera tranché souverainement par les sociétés organisatrices qui se réservent le droit de modifier ou d'annuler ce jeu-concours en cas de force majeure ou si les circonstances l'exigent, et ce, sans dédommagement de quelque nature que ce soit.

Article 7 : Informatique et liberté

Conformément aux dispositions de l'article 26 de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le participant bénéficie d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant et peut demander par simple lettre que ses coordonnées soient radiées de cette liste et ne soient plus communiquées à des tiers.

Fiche de renseignements à joindre
avec la création réalisée par les enfants
Concours de création collective

ROGER, ZÉLIE, LÉONIE ET CIE.
du 17 septembre 2018 au 6 avril 2019
Remise des prix le 3 mai 2019

École/Établissement _____

Nom de la personne responsable du projet _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Téléphone _____ Fax _____ Mail _____

Niveau de la classe _____ Nombre d'enfants _____

Titre de l'œuvre _____ Dimension de l'œuvre _____

Pièces à joindre :

- Titre du/des livre(s) choisi(s) :
- Photographie de la classe (facultatif)

Nom et signature du responsable précédés de la mention « lu et approuvé » et de la date :

NB : Toute création non accompagnée de cette fiche et de ces éléments ou bien non parvenue avant le 6 avril 2019 ne saurait être prise en considération.

Renseignements :

Librairie Gwalarn • 5, rue des Chapeliers • 22300 Lannion
Tél. 02 96 37 40 53 • irety-gwalarn@orange.fr

Une page sur le site du Muz sera consacrée à votre concours !
Si vous souhaitez publier des photos du projet tout au long de l'année,
merci de contacter Aline Matray : lemuz@lemuz.com

Pour en savoir plus sur le Muz, rendez-vous sur <http://lemuz.org/>